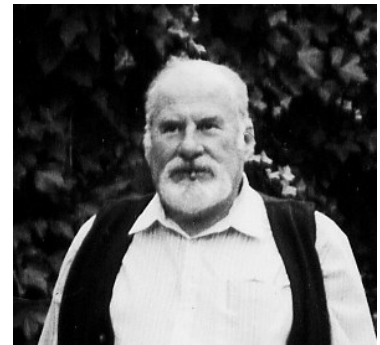


Une histoire de La maison forte de Cernilles

Par Pierre Mourier



Pierre Mourier



Cette **Maison forte des Cernilles** sur la commune de **Chirens** est actuellement centre aéré appartenant à la commune de Voiron. Elle a connu une succession de propriétaires par suite de divers héritages ou ventes.

La famille ROBE : ... 1446 ... 1583

Il semble qu'à l'origine elle était dans la noble, ancienne et considérable **famille de Robe-Miribel**, originaire de Moirans. Cette famille a formé des branches à Chirens, la Motte-Garaude, Réaumont, Allevard, La Tour du Pin, Saint-Quentin, Voiron, Montferrat.

Elle commence à apparaître dès les premières années du XIV^{ème} siècle. Un dénommé **Aymar Robe** fit connaître ses rentes en 1446 aux lieux de Chirens et de Saint-Etienne-de-Crossey.

On trouve un **Jacques Robe**, Seigneur de Miribel à la bataille de Parvie en 1524, un **Didier Robe**, chanoine de Saint-Chef en 1560.

Le 2 décembre 1506, **Jacques Robe**, du lieu de Chirens, institue pour son héritier, **Jean Robe** son Frère, qui épousa Catherine de Brunel en 1517. **Isabeau Robe**, dame de Cernilles, tante de noble Hugues de Brunel, Seigneur de Grammont, laissa à son neveu la maison forte de Cernilles.

L'armorial de Dauphiné :

*Cet armorial fut établi par **G. de Rivoire de la Bâtie** et contient les armoiries figurées de toutes les familles nobles & notables de cette province de Dauphiné.*

*Il fut accompagné de notices généalogiques complétant les nobiliaires par les **historiens Chorier et Guy Allard**.*

*L'armorial fut publié en 1867 à Lyon à la librairie ancienne **d'Auguste Brun**.*

J'ai gardé, bien évidemment, la rédaction et le style qui peuvent paraître aujourd'hui un peu désuets mais bien attrayants avec ce parfum quelque peu suranné des vieilles choses d'un monde passé, telle, par exemple, l'expression couramment employée dans cet ouvrage de « tombé en quenouille » pour exprimer vraisemblablement les revers de fortune mais aussi l'extinction de certaines familles.



Une maison alentour

La famille DE REVOL : 1583 ... 1761

Ce dernier la vendit, le 23 février 1583 à messire **Louis de Revol**, conseiller du Roi, président en la chambre des comptes du Dauphiné, agent pour le Roi auprès de S.A le Duc de Savoie.

Le 12 juin suivant, noble **Antoine de Revol**, archer à la garde du Roi, agissant au nom de son frère, pour lors retenu en Savoie et Piémont pour le service du Roi, loua les terres dépendantes de la maison forte.

Enfin, le 14 janvier 1761, par acte reçu **Girard & Salicon**, notaires à Grenoble, noble **François-Félicien de Revol**, conseiller au parlement, vendit la maison forte et terres de Cernilles à messire **Jacques-Justin du Mas**, seigneur de **Charconnes**, conseiller au même parlement.

Famille du MAS de CHARCONNE : 1761....1832

*La famille du Mas était originaire de Voiron et de Chirens et elle apparaît dès 1342 avec **Guillaume du MAS**, professeur de droit civil à l'Université de Grenoble, chancelier de Dauphiné sous Humbert II. Il fut le premier des présidents uniques du conseil delphinal en 1342.*

Guy du Mas, Seigneur de Charconne, sieur de Beaudiné, la Brunetière, Cernille, etc.... chanoine de Saint-Chef et Saint-Pierre, vicaire général d'Auch avant la Révolution, dernier représentant mâle de la maison, mort en 1811, ayant institué pour son héritier, le marquis **François-Marie de Corbeau de Vaulserre**. Celui-ci vendit Cernille en 1832 à M. **François Alexis Trouilloud**, Chevalier de Saint-Louis, dont le fils, **M. Trouilloud de Lanversin**, la possède encore en 1867.



La Famille TROUILLOUD : 1832 ... 1867 ...

Cette famille comptait dès le milieu du 16^{ème} siècle parmi les feudataires notables du Comté de Clermont ainsi qu'il résulte de différents actes de reconnaissance et d'hommages passés en 1549 par Pierre, Jehan et Loys fils d'Antoine premier du nom. Ces actes furent renouvelés par leurs descendants. **Vincent Trouilloud** était préposé en **1682** à la perception des tailles et impôts dans la commune d'Apprieu.

Joseph, un de ses petits fils obtint en 1730, par lettre de provision du compte **Aynard de Clermont Tonnerre**, la charge et offices de procureur fiscal de la Comté de Clermont et par autres lettres provisionnelles du même seigneur, il fut successivement nommé capitaine châtelain des Seigneuries de Saint Geoire et Recoing, de Paladru et de Clermont. Il les occupa jusqu'à sa mort en 1760.

Etienne Trouilloud, deuxième du nom, son fils aîné, d'abord greffier en chef de la comté de Clermont puis écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, greffier en chef de la chambre des comptes de Dauphiné, acquit la noblesse à sa famille par l'exercice de cette charge, dont il fut pourvu par ordonnance royale du 20 septembre 1757, enregistrée et entérinée le 28 novembre de la même année, sur arrêt de la chambre des comptes.

Il en jouit jusqu'au 21 janvier 1779, époque à laquelle, il résigna ses fonctions, et reçut des lettres d'honneur par ordonnance royale du 24 février 1779.

Sachez encore que **Etienne Trouilloud** avait épousé en 1758 **Françoise-Marguerite Couchoud de Bourcieu**, d'une famille des environs de **Crémieu** de laquelle il eut 14 enfants dont les plupart moururent en bas âge.

Deux de ses enfants émigrèrent en 1791, à savoir, **Julien de Trouilloud**, l'aîné, mort à Oberndorf (Souabe) en 1794, à l'armée des princes et **François-Alexis de Trouilloud de Lanversin**, (fief familial) qui servit successivement en 1791 dans les chevaliers de la couronne, compagnie de Bussy, en 1792 dans les compagnies nobles du prince de Condé, en 1793 et 1794 dans les chasseurs nobles, dont il se retira avec un honorable certificat du prince de Condé, en 1795 dans le régiment de Rohan-hussards, et en 1798 dans les chasseurs à cheval de Bussy.

Rentré en France en **1800** avec le grade de capitaine de cavalerie, il reçut la croix de chevalier de Saint-Louis et celle du Saint-Sépulcre de Jérusalem et fut nommé en 1809 percepteur de la ville de Vienne. Retiré de la vie publique, il se fixa au château de Cernille.

Je me souviens du temps de ma jeunesse qu'il existait à l'entrée du bourg juste avant la boulangerie, l'atelier de Monsieur **Camille Trouilloud** qui exerçait le beau métier de charron. Je ne sais s'il était parent avec ce François-Alexis qui fut propriétaire des Cernilles.

Dans un prochain courrier je me propose de vous envoyer les armoiries de toutes ces familles et leur description. Bien à vous.

Pierre Mourier

La maison forte de Cernilles



Ses propriétaires successifs
(suite)

Par Pierre Mourier



En complément à son article paru dans le Scribe N° 30, pierre a fait des recherches sur les armoiries des habitants successifs du château de Cernilles et nous les fait parvenir.



Famille ROBE MIRIBEL
1446 ... 1583

Blason d'or à la bande
d'azur chargée en chef
d'un aigle d'argent



Famille DE REVOL
1583 ... 1761



**Famille DU MAS
de CHARCONNES**
1761 ... 1832

Blason d'argent à
l'aigle de sable becqué
et membré d'or



**Famille TROUILLOUD
de LAVERSIN**
1832 ... 1867 ...

Blason d'azur au chevron d'o
accompagné en chef de 2
étoiles d'argent et en pointe
d'un croissant de même

Né sur les champs de bataille de l'époque des Croisades, le blason était destiné à faciliter l'identification des chevaliers, tous caparaçonnés de leurs armures. Il s'agissait ni plus ni moins d'un « logo » personnalisé, représenté sur le bouclier ou écu (d'où notre mot écusson).

Chacun s'en confectionna donc, à partir de métaux (l'or, l'argent), d'émaux (bleu, rouge, vert ou noir) et éventuellement de fourrures (vair ou hermine), en représentant des meubles (c'est-à-dire des objets mobiles), liés à sa vie quotidienne ou à l'histoire de sa famille: animaux, armes, croix et quantité d'autres éléments plus ou moins symboliques. Il se dégagait peu à peu des règles, énoncées dans un vocabulaire propre (l'héraldique, langage des « hérauts d'armes »), qui appelait le rouge gueules, le bleu azur, le vert sinople, l'oiseau sans bec une merlette et parlait de lions passants ou rampants.

Ces blasons étant personnels, nul n'aurait su porter le même que son voisin. A l'origine, un fils cadet devait prendre ses propres armes ou briser, par une modification ou adjonction quelconque celles de son aîné. De ce fait, plus un blason est sobre, plus il a de chances d'être ancien.

Mais pas plus que la particule le blason ne saurait être considéré comme un signe extérieur de noblesse. A la fin du Moyen Age des laboureurs ou des artisans en arboraient parfois. Cependant toutes les familles nobles ayant le leur, il fut vite aussi recherché que la particule.

Cette vanité fournit à Louis XIV une autre occasion de remplir ses caisses toujours vides en instaurant, en 1696, un droit d'enregistrement de vingt livres (en gros, le prix moyen d'un bœuf, équivalent de notre tracteur). Toute personne d'un certain rang était même tenue d'en faire enregistrer un, histoire d'augmenter encore la rentabilité de l'opération, et des fonctionnaires royaux étaient chargés d'en pourvoir d'office ceux qui oubliaient d'en réclamer.

Des blasons furent alors fabriqués en série. blasons peu originaux fréquemment à base de chevrons accompagnés d'objets divers, formule offrant suffisamment de variantes pour éviter les risques de doublons. On créa aussi, par des rébus, de nombreuses « armes parlantes » donnant ainsi à M. Douhêret, « un mouton dans un filet » (parce que « doux ez rets ») ou à M. Martin d'Ayguevives un martin pêcheur pêchant dans une rivière (les eaux vives).

- Jean Louis Beaucamot – Qui étaient nos ancêtres ? » JC Lattès



Etude de deux
écussons
« versés » de la
maison forte de
Baudiné.
Nouveau regard à
l'aide d'imagerie.

En haut, une
alvéole creuse, en
bas axes de
symétries et
anneau.

M Ch.

